

LES MERCREDISTES

Section des Diablerets
Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Svizzer



Règlement

(Le présent règlement est rédigé en langage épicène, les fonctions décrites pouvant être comprises au masculin comme au féminin)

1. Les « Mercredistes », créés en 1996, sont un groupe de la section des Diablerets du Club Alpin Suisse (CAS), Lausanne, au sens des statuts de celle-ci.

Il a pour but d'organiser des randonnées à l'intention des membres seniors de la section, principalement le mercredi.

Il est ouvert à tout membre de la section, senior ou non, qui en fait la demande.

2. Le groupe est doté des structures suivantes : une assemblée générale, un comité, des vérificateurs de comptes.
3. L'assemblée générale des membres se réunit aussi souvent que nécessaire mais au moins une fois par année en automne sur convocation du comité. Une assemblée extraordinaire peut être convoquée à la demande de 20 membres du groupe inscrits au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Elle délibère valablement sur la base de l'ordre du jour quel que soit le nombre de membres présents.

Elle élit le comité et les vérificateurs des comptes.

Elle approuve le budget et les comptes, et examine les propositions individuelles.

Elle prend ses décisions à la majorité de plus de 50% des membres présents.

4. Le comité est constitué en principe de 5 membres au moins, élus pour une année, rééligibles.

Il établit et approuve le programme annuel des courses proposées par les membres, le publie, édicte des recommandations pour leur déroulement et le supervise. Le cas échéant, il organise des activités extraordinaires.

Il gère les finances, en respectant le règlement d'engagement financier de la section.

5. Deux vérificateurs des comptes et un suppléant sont choisis pour une année parmi les membres du groupe hors comité et font rapport à l'assemblée. Ils sont rééligibles.

6. Pour la conservation de l'argent du groupe, le comité est autorisé à ouvrir un compte auprès d'un établissement financier, le mode de signatures du compte faisant l'objet d'une décision spécifique de l'assemblée.

Adopté par l'assemblée des mercredistes dans sa séance du 30 novembre 2022.

Le président : Jean-Michel Kern *J.-M. Kern* Le secrétaire : Michel Fardel *M. Fardel*

Approuvé par le comité de la section le 10 janvier 2023.

Le président : Nicolas Lemmin

Le secrétaire général : Jean-Christophe Rossand